



UFC-Que Choisir Argenteuil

Retrait en boutique : quels sont vos droits ?

Si vous optez pour le «click & collect», vous bénéficiez **du même délai de rétractation que celui offert lors d'une vente à distance.**

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) rappelle que la « vente à distance est définie par le mode de conclusion du contrat ».

Dans le cadre d'un retrait de commande, la conclusion du contrat est effectuée à distance

En effet, l'article L. 121-16 du Code de la consommation indique que : « tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur [...] sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance » est considéré comme un contrat à distance

A retenir :

Ainsi, dans le cadre d'un achat en ligne ou par téléphone suivi d'un retrait en boutique, vous bénéficiez de 14 jours pour vous rétracter et retourner le bien acheté si vous changez d'avis.